Décès au Kosovo: inscription dans le registre suisse de l'état civil

19.01.22

Documents

☐ acte de décès en original (Certifikatë vdekjes), non daté de plus de six mois avec Apostille

☐ documents d'identité suisses de la personne défunte (passeport & carte d'identité). Sur demande de la famille lors de la transmission, les documents annulés peuvent être restitués

☐ coordonnées d'une personne de contact de la famille

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées.
Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être apostillés avant d'être remis à la représentation suisse:

Adresse de l'autorité compétente locale :

Ministère des Affaires Intérieures
Ministria e Punëve të Brendshme
Sektori për Regjistrim dhe Status Civil
Agjencioni për Regjistrimin e Qytetarëve
Rruga Luan Haradinaj
10000 Prishtinë

Emoluments

L'inscription du décès dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Prise de rendez-vous

Pour prendre un rendez-vous, envoyez un e-mail avec une copie scannée du passeport de la personne qui viendra soumettre le dossier à : pristina.visa@eda.admin.ch.

Ambassade de Suisse au Kosovo
Adrian Krasniqi 11
10060 Pristina
Tel. + 383 38 261 261
pristina.visa@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/westbalkan